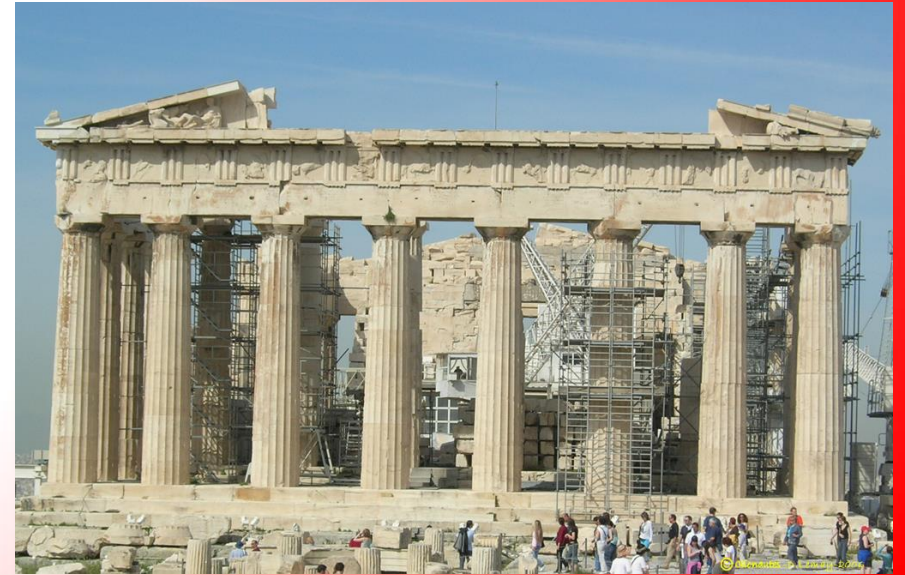


Dans son sens originel
(au V^{ème} siècle avant J.C, à
l'époque de Périclès et dans la
cité d'Athènes),

le mot **démocratie**
désigne **un système politique**
dans lequel le peuple détient
la souveraineté.

(du grec *dèmos*: le peuple et
kratos :la puissance/le
pouvoir)

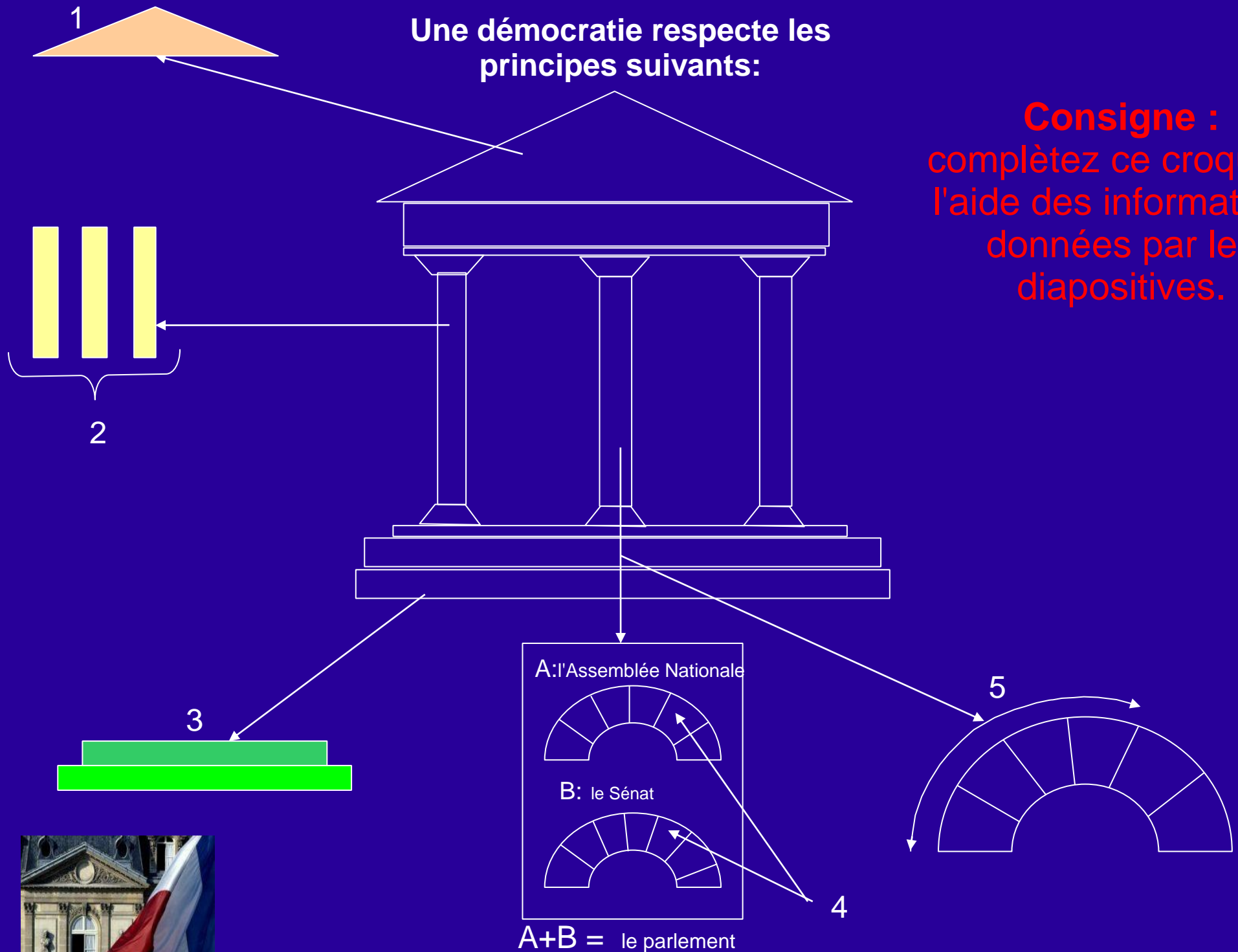


Façade du Parthénon, sur
l'Acropole à Athènes

**En quoi la V^{ème} République est-elle une
démocratie ?**

Une démocratie respecte les principes suivants:

Consigne :
complétez ce croquis à l'aide des informations données par les diapositives.



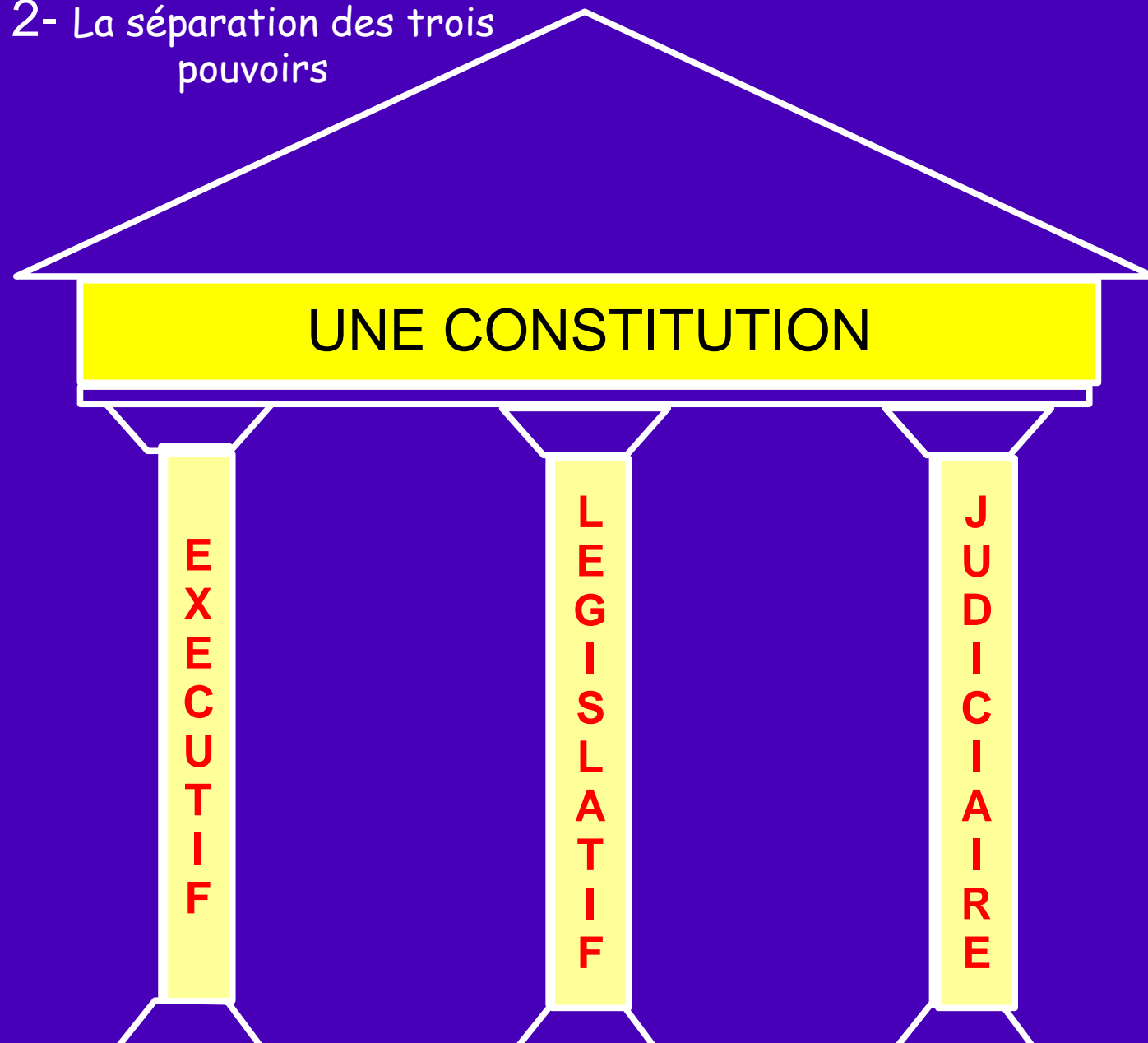
1- La garantie des libertés fondamentales



Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789.



2- La séparation des trois pouvoirs



Il y a, dans chaque État, trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil. Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. (...) Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

Montesquieu

« De l'esprit des lois », 1748

Art. 20 et 21 : Le gouvernement assure l'exécution des lois.

Art. 34 : La loi est votée par le parlement

Art. 64 : le président de la République est le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Constitution de 1958

1848 : suffrage
universel masculin

1944 : droit de vote
des femmes

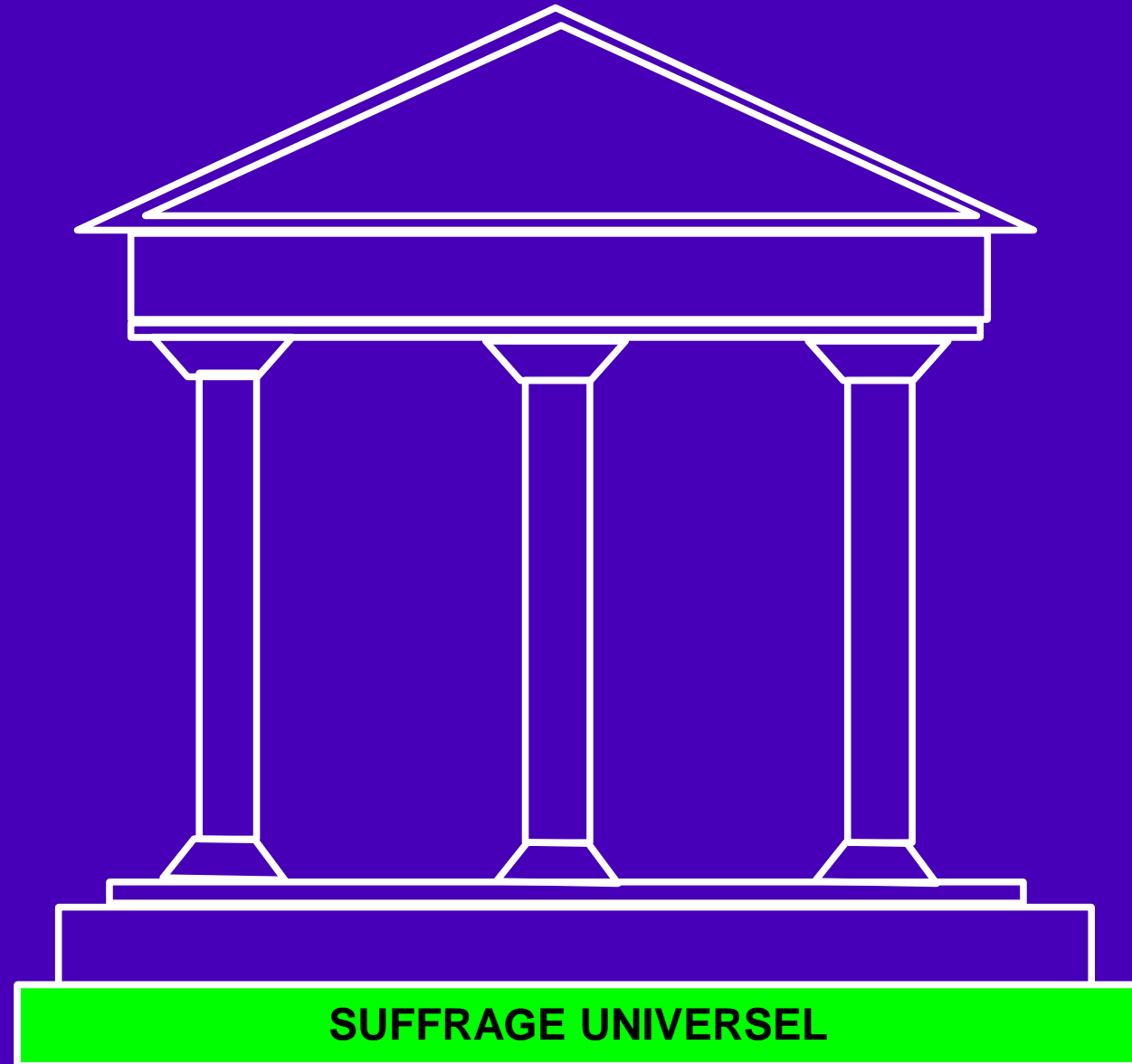


3- La souveraineté nationale

Article 3 : La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. [...]

Le suffrage [...] est toujours universel, égal et secret. [...]

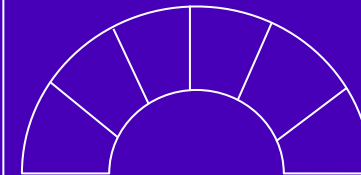
Constitution de 1958



4- Le multipartisme ou le pluralisme politique

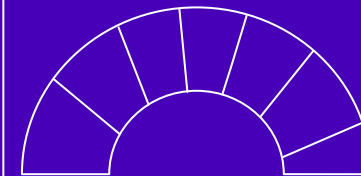


A: l'Assemblée Nationale



(Site de l'Assemblée Nationale.)

B: le Sénat



www.senat.fr



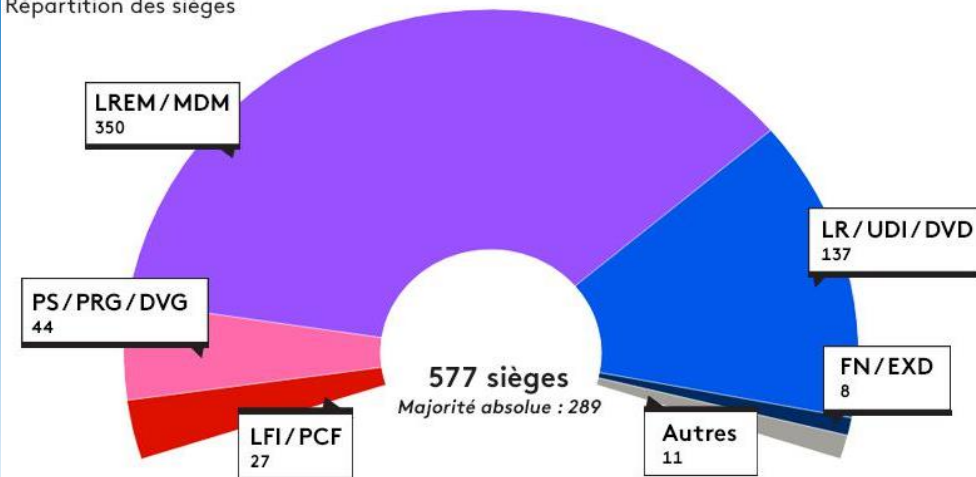
Panneaux électoraux pendant la campagne présidentielle (2017)

Article 4 : Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie

Constitution de 1958

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Répartition des sièges

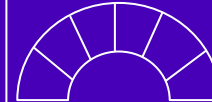


Composition de l'Assemblée Nationale depuis juin 2017

5 - La règle de la majorité



A: l'Assemblée Nationale



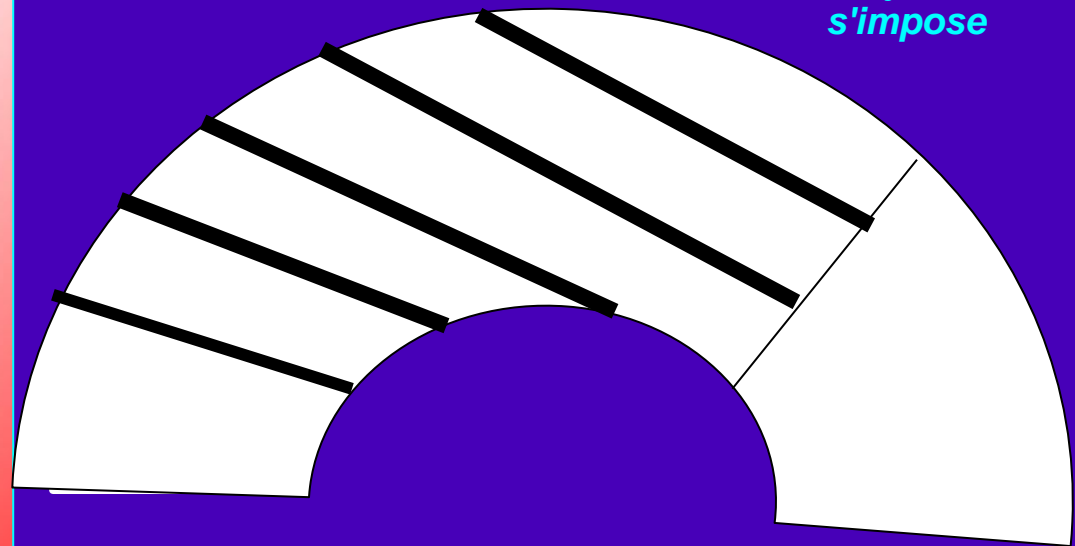
Site de l'Assemblée Nationale

B: le Sénat



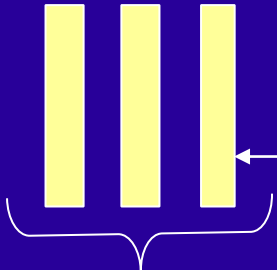
www.senat.fr

La majorité s'impose



Une démocratie respecte les principes suivants:

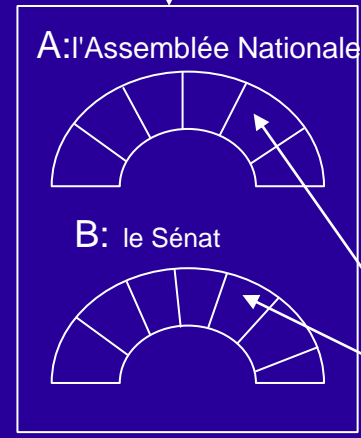
1. La garantie des **libertés** fondamentales



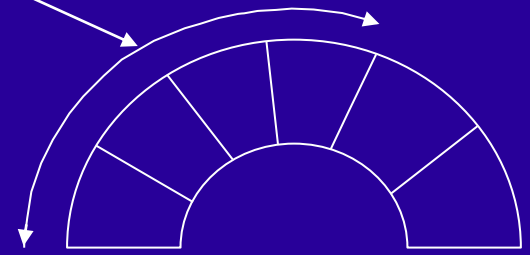
2. La **séparation des trois pouvoirs** (Montesquieu, *l'Esprit des lois*, 1748)



3. Le peuple a le pouvoir par le vote. Il détient la **souveraineté nationale**



A+B = le parlement

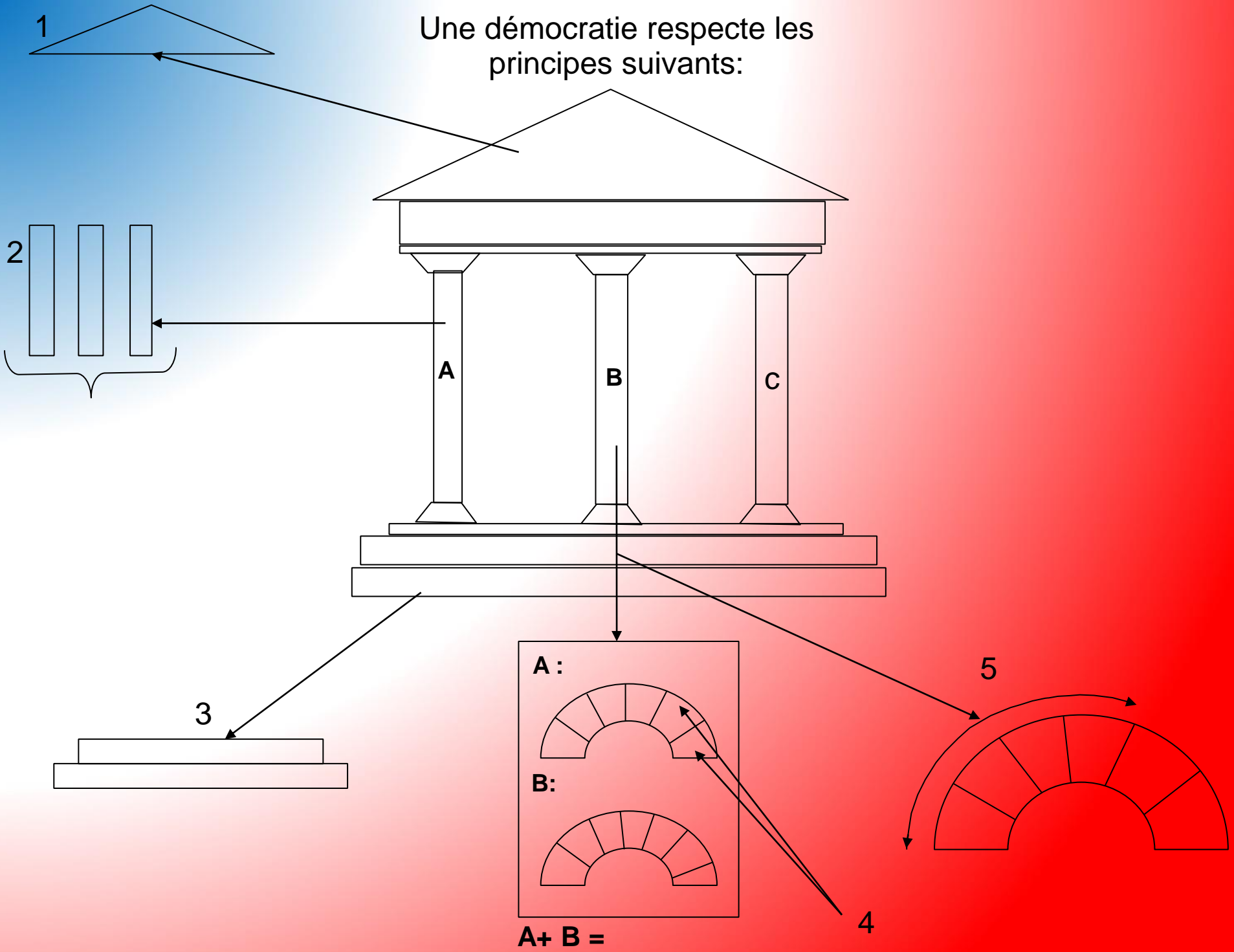


5. Règle de la **majorité**

4. **Multipartisme**, pluralisme politique

Si il manque un de ces éléments, la démocratie peut être en danger....

Une démocratie respecte les principes suivants:



Si il manque un de ces éléments, la démocratie peut être en danger....